|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Emetteur : |  | Numéro de contrat : |  |
| Validation : |  | **Date de diffusion :** |  |
| Rédacteur : |  |  |  |

Réf. : N° CR 00……./NDHBW/DG/JJ/MM/AAAA

**Entre**

**CREOPSE** (sis Route de KPALIME – DOGANTO (ADIDOGOME) – 04 BP 520 Lomé – TOGO ; Tél. : 00228 22 51 69 59 ; Cel. : 00228 92 07 67 67 ; Email : [commercial@creopse.com](mailto:commercial@creopse.com) ; Web : [www.creopse.com](http://www.creopse.com))

**Et**

Le Client : **Raison sociale du client** (Adresse complète)

**Article 1 – Objet**

Le client **(Raison sociale)** et **CREOPSE** conviennent d’entretenir entre elles une relation de travail qui est spécifié dans les articles suivants :

**Article 2 – Engagements respectives des partenaires**

* ***Engagement de CREOPSE***

CREOPSE s’engage à mettre à la disposition permanente du client un nom de domaine et un hébergement suivant les caractéristiques PACK (précisez le nom du pack) durant la période (précisez la période). Les temps de maintenance du serveur central de CREOPSE seront régulièrement communiqués au client au minimum sept (7) jours avant l’exécution du service sauf en cas d’urgence.

* ***Engagement du client :* (Raison sociale)**

1. Le client s’engage à verser une rémunération compensatoire des prestations accomplies par CREOPSE
2. Il est tenu d’administrer son nom de domaine et hébergement à moins qu’il soit signé avec CREOPSE un contrat d’administration de son nom de domaine et d’hébergement. Il s’engage à signaler tous dysfonctionnements de ces derniers.
3. Le client, malgré les mesures de sécurité et les back up de nos serveurs, est tenu de faire une copie de son pack et des ses mises à jour régulièrement ainsi que la configuration de ses mails avec la méthode de Outlook enfin d’éviter des désagréments graves de pertes de données.

**Article 3 – Coût et durée du contrat**

L’abonnement est conclu pour une durée minimale d’un (1) an à compter de la date de signature du contrat. L’abonnement est reconduit tacitement toutes les périodes conclut dans le contrat sous réserve de résiliation par écrit avec un préavis d’un (01) mois avant l’échéance du prochain terme.

La redevance annuelle pour l’enregistrement du nom de domaine est de : (montant en chiffre et en lettre) Francs CFA

La redevance annuelle pour l’hébergement est de : (montant en chiffre et en lettre) Francs CFA

**Article 4 – Modalité de payement**

CREOPSE se réserve le droit de refuser un client ainsi que de résilier le contrat d’un client ou de modifier le coût d’une prestation et les modalités de l’abonnement avec un préavis de trois (03) mois.

**Article 5 – Litige**

Le contrat est soumis au droit togolais. Pour toutes contestations ayant trait à l’exécution ou à l’inexécution du contrat, les parties déclarent expressément que le for juridique est à Lomé, ce à quoi le client a été rendu attentif.

**Article 6 – Conclusion du contrat**

Le contrat sera considéré comme valable dès la signature des deux (2) parties.

**Pour CREOPSE**

**[Date et Signature précédé du paraphe du document]**

**Pour le Client**

**[Date et Signature précédé du paraphe du document]**